

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2021 - 44		
Avis direct (expert délégué) Date : 23/06/2021	Objet : Réhabilitation d'une ancienne entreprise à Uriménil (88) – destruction d'habitats de reproduction d'espèces protégées d'oiseaux	Avis : Favorable avec recommandation

Contexte

L'EPFGE porte un projet de démolition (8 bâtiments) et réhabilitation (3 bâtiments) de plusieurs bâtiments, situés à Uriménil (88) sur le site de l'ancienne corderie BIHR.

Inventaires

Des inventaires ont été menés en 2020 et 2021 sur les groupes suivants : chiroptères, oiseaux et reptiles.

- Avifaune : 1 couple d'hirondelle de fenêtre et 1 couple d'hirondelle rustique ont été observés. D'autres espèces ont été contactées : Rougequeue noir, Rougegorge familier, Chouette Hulotte (non nicheuse sur site) et Moineau domestique.
- Chiroptères : Une recherche des gîtes d'hibernation, estivaux et de transit a été effectuée. Aucun individu ou trace de présence récente n'a été observé.
- Reptiles : Aucune espèce n'a été détectée.

Compte-tenu des inventaires et de l'impact des travaux, des mesures sont mises en place pour l'avifaune.

Mesures ERC :

Afin d'éviter d'impacter des individus d'espèces protégées d'oiseaux, les travaux sur les bâtiments utilisés par l'avifaune seront réalisés entre le 1er septembre et le 28 février.

L'Hirondelle rustique a été prise en compte dans le projet de réhabilitation de la tour de l'horloge. Ainsi, la partie supérieure sera aménagée de manière à être isolée du reste du bâtiment et des nichoirs seront installés. Un système de repasse sera mis en place.

Deux mesures sont prévues pour l'Hirondelle de fenêtre : l'installation d'un hôtel à hirondelle sur le site pendant les travaux, puis l'installation de 10 nids artificiels sur un des bâtiments réhabilités. L'hôtel permettra au couple d'Hirondelle de trouver un site d'accueil pendant les travaux.

Des nichoirs seront installés pour le Rougequeue noir (10 nichoirs) et le Moineau domestique (2 nichoirs).

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique des populations d'espèces d'oiseaux impactées ?

Supports de réflexion

dossier

Analyse du CSRPN

Expert : Marc COLLAS, CSRPN

Le dossier porte sur la démolition d'anciens bâtiments industriels installés sur le lit de deux cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée : le Coney et le Ruisseau Saint-Epvre (affluent).

Le porteur de projet est l'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), le dossier de demande de dérogation est rédigé par le bureau d'étude ECOLOR.

Ce dossier s'inscrit dans un dossier plus global de restauration des cours d'eau au niveau de l'hydromorphologie (remise du cours d'eau dans son lit d'origine) et de restauration de la continuité écologique (arasement d'ouvrages) qui fait l'objet d'une instruction au titre de la Loi sur l'Eau.

Le projet concerne un linéaire d'environ 2 kilomètres du Coney qui correspond à la traversée de la commune d'Urimènil. Le site de l'usine BIHR, ancienne corderie, est situé sur la partie aval du tronçon, il recouvre entièrement le cours d'eau Coney.

Trois bâtiments (1,3,5) doivent cependant être conservés pour un usage dans le cadre du nouveau projet d'aménagement du site. La totalité des bâtiments à usage industriel sera détruit.

Le dossier présenté permet de bien identifier les enjeux sur le site de l'ancienne usine :

- Avifaune : plusieurs espèces concernées l'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), le rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*), le rougegorge familier (*Erithacus rubecula*) et le moineau domestique (*Passer domesticus*), notamment les sites de nidification de ces espèces.

- Chiroptères : pas d'enjeu.

- Reptiles : pas d'enjeu.

La séquence Éviter/Réduire/Compenser est bien développée dans le dossier. L'impact résiduel identifié porte sur la nidification des cinq espèces d'avifaune nommées plus haut.

Les mesures de compensation proposées dans le dossier sont adaptées aux enjeux et aux exigences écologiques des espèces concernées.

S'agissant de l'hirondelle de fenêtre en particulier, les propositions correspondent à la doctrine « Hirondelle de fenêtre » en cours en région Grand Est.

Les mesures de suivi permettront de vérifier le retour des espèces nicheuses sur sites et d'apporter les mesures correctives nécessaires.

Avis du CSRPN

Avis favorable avec recommandation

Recommandations

Le CSRPN regrette qu'aucune prospection du lit mineur busé du Coney n'ait été réalisée afin de vérifier la présence potentielle du Cingle plongeur, voire de Chiroptères. Une attention particulière avec un complément d'inventaire devra être apportée sur cet habitat singulier mais propice à ces espèces protégées.

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand
Est

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke.